



COMMUNE DE MIES / COMMUNE DE TANNAY



AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Les Communes de Mies et de Tannay

Mise en consultation de la décision finale relative au Plan d'affectation intercommunal « Rives du lac »

En application de l'article 20 de l'ordonnance relative à l'étude d'impact sur l'environnement (OEIE) et de l'article 15 du règlement vaudois d'application de l'ordonnance fédérale relative à l'étude d'impact sur l'environnement (RVOEIE), les Communes de Mies et de Tannay soumettent à la consultation publique les décisions finales de Mies et de Tannay relatives au Plan d'affectation intercommunal « Rives du lac ».

Le Rapport d'impact sur l'environnement « Aménagements des rives du lac : Port du Torry » y afférent accompagne le dossier.

du 20 avril au 21 mai 2021 inclusivement

Les observations seront consignées sur la feuille de consultation aux deux greffes. Les pièces du dossier sont déposées à la Commune de Mies et à celle de Tannay et peuvent être consultées pendant les heures d'ouverture des bureaux respectifs. Elles sont également disponibles à l'adresse <http://www.tannay.ch/fr/tannay-officiel/pilier-public.php>.

Les Municipalités